

et qui comprend le système Crofton, offre ses enseignements à l'investigateur des peines publiques. Le système des prisons de Belgique, qui est simplement celui de l'isolement complet et absolu pendant toute la durée de la peine, quelle qu'elle soit, sauf cependant quelques exceptions relativement à certaines classes de détenus, avec l'application de la sentence indéfinie, est celui qui peut le mieux fournir les données nécessaires à la préparation des règles et règlements convenant à l'administration de la prison cellulaire dans notre pays. Le système de classification, la distribution des deniers provenant du travail des détenus, l'administration, la surveillance et le *personnel* des prisons sont également au nombre des principaux points du système belge. Il y aura aussi beaucoup à apprendre en Suède, Norvège, Danemark et Russie au sujet d'une grande variété d'industries exploitées dans les prisons de ces pays, ce qui permet d'enseigner un métier à chaque détenu, d'ailleurs élargi qu'après en avoir appris un. Le système de classification progressive est aussi appliqué en Suède, Norvège et Danemark. En Hollande ce sont les systèmes cellulaires et progressifs que l'on préconise. Mais qu'il me suffise de dire que l'on pourra acquérir des renseignements multiples, précieux et des plus importants dans le but de perfectionner notre *régime* pénitentiaire, au point de vue des fonctionnaires comme des détenus, si vous croyez la chose nécessaire et si le gouvernement donne suite à la proposition que j'ai l'honneur de soumettre.

Quant à ce qui concerne les frais de l'investigation projetée des systèmes pénitentiaires d'Europe faite par une commission ou autrement, ce ne doit être assurément qu'une considération secondaire comparativement aux bons résultats qui doivent en découler. Sans s'arrêter à considérer le nombre d'âmes immortelles sur la destinée éternelle desquelles une meilleure discipline ne pourra qu'exercer une heureuse influence, il y a le côté matériel de la question qui vaut la peine de nous occuper. Lorsqu'autrefois les États-Unis encourageaient l'immigration, et avant que les autorités fédérales ne fussent devenues exigeantes relativement à la classe et à la moralité des émigrants de l'ancien monde, on y évaluait en deniers à la somme de \$1,000 chaque nouvel arrivant en santé, âgé de 16 à 45 ans. Le nombre moyen des détenus élargis annuellement des cinq pénitenciers du Canada est d'environ 400. Une proportion assez grande de ce nombre renferme des ouvriers adroits, garçons de ferme et autres travailleurs qui gagneraient des gages et contribueraient au revenu et à la prospérité du pays. Qu'on se rappelle que la plupart, sinon tous ces gens, sont des fils du pays, au fait des occupations et des industries du Canada ainsi que de ses habitudes et moyens, en un mot des Canadiens. Or, si l'immigrant ordinaire, sans expérience, âgé de 16 à 45 ans, était évalué à \$1,000 à son arrivée à *Castle Garden*, quel prix ne doivent pas valoir nos détenus véritablement et sincèrement corrigés. Chacun d'eux ne vaut-il pas \$1,000 pour le Canada ? Et si 10 ou même 5 pour 100 des détenus élargis chaque année de nos pénitenciers, ce qui est certainement une évaluation très basse, rentrent dans la société pour en devenir des membres honnêtes, industriels et paisibles, et qu'ils persévèrent dans leurs résolutions grâce à la réformation de leur vie et conduite amenée par le meilleur système de discipline et d'administration acquis par des études à l'étranger, qui dira que la dépense faite par l'État dans un but si désirable ne sera pas légitime et sage ? Sans vouloir critiquer ni blâmer la politique de la présente administration ou de toute administration antérieure au sujet de la dépense des deniers de l'État, on peut sûrement affirmer qu'il n'a pas souvent été dépensé d'argent pour des buts aussi louables ou d'utilité publique que celui suggéré.

Le gouvernement d'Ontario a pris l'initiative de la réforme des prisons et y a con-